

Delémont, le 22 janvier 2026

## **Le PLRJ veut mettre un terme à la pénalisation des couples mariés**

**Réuni en Assemblée générale ce mercredi 21 janvier à Porrentruy, le Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) s'est prononcé sur les quatre objets soumis aux votations fédérales du 8 mars prochain. Objet central pour le PLRJ, la loi sur l'imposition individuelle a été acceptée à l'unanimité, envoyant un signal politique fort en faveur de l'égalité et de la justice fiscale.**

Les débats ont été riches et soutenus lors de cette Assemblée générale qui avait à prendre position sur les quatre objets soumis aux votations fédérales du 8 mars prochain.

Les échanges ont permis d'examiner en profondeur les enjeux économiques, sociaux et institutionnels des différents objets. S'agissant de l'imposition individuelle, le soutien a été total. Cette réforme met enfin un terme à la pénalisation fiscale des couples mariés et corrige une inégalité dénoncée de longue date par les milieux libéraux-radicaux.

### **Oui à un système fiscal équitable, moderne et incitatif**

Le PLR se bat depuis près de quarante ans pour l'abolition de cette injustice. Déclarée inconstitutionnelle en 1984 par le Tribunal fédéral, la pénalisation des couples mariés a fait l'objet d'innombrables débats sous la Coupole fédérale, sans jamais aboutir. En 2021, le comité PLR Femmes Suisse a relancé le dossier en lançant, avec le soutien des sections femmes d'autres partis, l'initiative « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil ». À la suite de son aboutissement, le Parlement a finalement adopté en 2025 une loi fédérale sur l'imposition individuelle en tant que contre-projet indirect.

Cette réforme constitue une avancée majeure en matière d'égalité et de justice fiscale. En instaurant une imposition indépendante de la situation familiale, elle renforce la liberté de choix, favorise l'activité professionnelle – en particulier celle des femmes – et modernise un système fiscal devenu obsolète. Elle permet en outre d'augmenter le pouvoir d'achat de nombreux couples mariés.

Par ce vote unanime, le PLRJ réaffirme son attachement à un système fiscal transparent, équitable et incitatif, qui valorise le travail et l'autonomie individuelle.

### **Non aux initiatives sur la monnaie et le fonds climat**

L'Assemblée générale s'est également prononcée sur les trois autres objets soumis au vote. Elle a rejeté à l'unanimité moins 2 voix l'initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) », tout en soutenant le contre-projet direct sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire. Le

**2025**

**Notre atout c'est vous !**

PLRJ a ainsi privilégié une approche pragmatique, tenant compte à la fois de la sécurité de l'approvisionnement en espèces et de l'évolution des moyens de paiement.

L'initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) » a également été unanimement rejetée. Le PLRJ estime que cette proposition manque de ciblage et de garanties quant à son efficacité économique.

### **Pour une information fiable et un service public fort**

Les débats ont été plus partagés concernant l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) ». Les discussions ont porté tant sur la charge financière pesant sur les entreprises que sur le rôle et le traitement de l'information par la SSR. Sensibles à l'importance d'une information vérifiée et de qualité, en particulier en période de crise, les membres ont suivi la position du comité directeur.

Le PLRJ souligne le rôle essentiel du service public dans la protection de la démocratie, la cohésion nationale et la couverture des régions périphériques, telles que le Jura. À l'ère des fake news, même si le travail de la SSR doit pouvoir être questionné et amélioré, il demeure primordial de disposer d'un média soumis à un organe de surveillance garantissant sa probité. L'initiative a ainsi été refusée par les deux tiers de l'assemblée.

### **Contacts :**

Martin Braichet, président du PLRJ – 079 353 61 36

Irène Donzé – 079 285 02 31